

**Commune de SAINT-JODARD
CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du jeudi 2 octobre 2025 à 20h00

PRESENTS : Dominique RORY, René BRUYERE, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE,
Irène PION, Arnaud CHEYLUS
ABSENT EXCUSE : Jean Luc OBLETTE, Patrice BOUTET
SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud CHEYLUS
DATE DE CONVOCATION : 26/09/2025

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Convention SAUR pour le contrôle assainissement collectif
- Colis des anciens
- Marché de Noël
- Tarifs locations salles ECM
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif
- Questions diverses

• **Convention SAUR contrôles raccordement assainissement collectif n° 2025_34**

La convention de contrôles de raccordements à l'assainissement collectif est arrivée à son terme. M le Maire indique qu'il convient de la renouveler et de fixer les tarifs aux usagers. Une proposition a été transmise par la SAUR. Les principales différences portent sur une légère augmentation des tarifs, et sur la durée de la convention qui sera plus longue.

M le Maire propose un comparatif entre l'ancienne et la nouvelle convention :

Élément	Convention 2022	Convention 2025	Évolution
Tarif branchement existant	138 € HT	140 € HT	+2 €
Tarif usager branchement existant	146 € HT	A définir	
Tarif branchement neuf	98 € HT	100 € HT	+2 €
Tarif usager branchement neuf	109 € HT	A définir	
Durée de la convention	1 an, renouvelable 1 fois	1 an, renouvelable 3 fois	Durée max doublée (2 ans → 4 ans)

Il est proposé au Conseil Municipal de définir les tarifs facturés aux usagers dans le cadre d'un contrôle de branchement.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention avec la SAUR pour le contrôle des branchements à l'assainissement collectif,

- **FIXE** les tarifs de contrôles de raccordement à l'assainissement collectif comme suit :

- Tarif usager branchement existant 154 € HT
- Tarif usager branchement neuf 110 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

- **Bons cadeaux séniors n° 2025_35**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'an dernier 56 bons d'achats à l'épicerie du village et 3 colis avaient été distribués en 2024. Le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer des bons d'achats ou colis aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus, comme il est l'usage dans notre commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette année 55 personnes en seraient bénéficiaires.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de demander à la gérante de l'épicerie du village « Chez Julia » de composer un panier « d'articles de fête » pour cette édition 2025. Si un accord est trouvé les bons pour ce panier seront distribués par la Mairie aux personnes concernées fin novembre pour une mise à disposition en décembre.

- 52 habitants iront retirer leur colis à l'épicerie,
- 3 habitants recevront leur colis sur le lieu de leur résidence (EHPAD). Irène PION et Jean-Paul LABE leur remettraient les colis en mains propres en leur qualité d'ambassadeurs de la commune.

- **Marché de Noël**

L'organisation du marché est en place. Une réunion a été faite avec quatre associations du village qui participeront au marché de Noël (Comité des fêtes, Saint-Jod'Art, Société de chasse, Sou des écoles). Le père Noël et la calèche sont réservés.

La communication a été prévue avec les offices de tourisme, sur ILLIWAP, par affiche.

Côté exposants, une trentaine, les contacts ont été pris pour la plupart depuis plusieurs mois. Les bulletins d'inscriptions pour réserver les stands ainsi que les attestations d'assurance nous sont parvenues.

Les animations et goûters en garderie, comme les décorations sont prêts. Les sapins seront en installées et décorés. Les décorations lumineuses en centre bourg sont fonctionnelles. A compter de 20h00, MACADAM l'ensemble musical de Neulise se produira sur le marché pendant environ deux heures.

• Tarifs locations Salles ECM n° 2025_36

Monsieur le Maire rappelle la présentation, faite lors du dernier conseil municipal, concernant,

- d'une part, les enjeux et les objectifs de l'exploitation des salles de l'ECM,
- et d'autre part, un benchmark des tarifs de location et de prestation des espaces de même nature sur le territoire en fonction de critères comme la capacité des salles, le type de prestations proposées, les utilisateurs concernés (habitants de la commune, habitants hors commune, entreprise, associations de la commune, ...)

Nous avons des demandes de location pour les salles de l'ECM, en conséquence, il est nécessaire de fixer les tarifs de location.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire expose une synthèse des tarifs pratiqués par d'autres communes environnantes pour des offres comparables :

- Tarifs moyens pratiqués sur le territoire pour les habitants résidants sur la commune

Capacité de la salle	Tarifs moyens pratiqués pour les habitants de la commune*
0 et 50	140 – 150 €
Entre 50 et 100	200 – 250 €
101 et 200	200 – 590 €
201 et 350	400 - 800€
Plus de 350	250 – 800 €

* hors certains frais supplémentaires

- Tarifs pratiqués sur le territoire pour les personnes ne résidants pas sur la commune

Capacité de la salle	Tarifs moyens pratiqués pour les personnes n'habitant pas la commune*
0 et 50	170 €
Entre 50 et 100	240 - 280 €
101 et 200	403 - 570 €
201 et 350	640 - 2000 € une exception à 2000€
Plus de 350	1030 €

* hors certains frais supplémentaires

- Tarifs pratiqués sur le territoire pour les vins d'honneur

Capacité de la salle	Tarifs*

0 et 50	50 €
Entre 50 et 100	65 €
101 et 200	NC
201 et 350	206 €
Plus de 350	100 €

* hors certains frais supplémentaires

- o Tarifs pratiqués sur le territoire pour les frais de nettoyage

Capacité de la salle	Tarifs habitants hors commune
0 et 50	110 €
Entre 50 et 100	NC
101 et 200	55 - 150 €
201 et 350	150 €
Plus de 350	NC

Un focus est présenté sur 2 salles des fêtes, la grande salle de St Symphorien de Lay positionnée en termes de services et de confort légèrement au-dessus de notre future salle et la salle de St Georges de Baroille positionnée légèrement en dessous. Des choix d'offres et de tarifications des salles de Saint-Just-La-Pendue, et d'autres communes sont également étudiées.

Dans un deuxième temps, M le Maire présente une évaluation des coûts de fonctionnement et de l'amortissement de l'investissement (hors subventions) liés aux salles de l'ECM pouvant être retenus dans le cadre d'une utilisation :

POSTE	MONTANT DES COÛTS
Chauffage et rafraîchissement	50 €
Nettoyage	85 € (réalisé en interne avec investissement autolaveuse lissée sur 7 ans) 150 € (intervenant extérieur)
Eau et électricité	10 €
Frais liés à la gestion des états des lieux d'entrée et de sortie, ainsi qu'à l'accueil par un agent.	36 €
Traitemennt des déchets	5 €

Coût secrétariat	21 €
TOTAL COUT FONCTIONNEMENT	207 € (option ménage en interne)
INVESTISSEMENT : Coût de construction de l'ECM pour un amortissement sur 20 ans (Subventions déduites)	1.36 € /m2 par semaine

NB : L'amortissement consiste à répartir le coût des investissements réalisés (ici sur 20 ans période de l'emprunt), afin de permettre à la commune de reconstituer ses capitaux et de préserver les capacités financières de renouvellement de ses immobilisations.

Le coût de l'utilisation de la grande salle avec la cuisine par semaine peuvent ainsi être évalués à 733 €, (hall, bar, sanitaire, cuisine et salle), de même pour la petite salle avec cuisine à 446 €.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil à prendre en considération dans l'élaboration des tarifs, le marché, mais aussi cette évaluation des coûts de fonctionnement et des amortissements de l'investissement à raison d'un objectif déjà ambitieux d'une cinquantaine de locations par an.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 4 pour et 1 contre, **FIXE** les tarifs de lancement des deux salles de l'Espace Communal Multiservices comme suit :

TARIFS	PETITE SALLE Capacité : 70	GRANDE SALLE Capacité : 220	PETITE ET GRANDE SALLE
Habitant de la commune	200 €	400 €	550 €
Particulier (hors Commune)	300 €	700 €	900 €
Entreprises	300 €	700 €	900 €
Associations	200 €	400 €	550 €
Associations Gildariennes	GRATUIT (hors frais de nettoyage)		

Monsieur le Maire précise qu'il arrêtera le règlement intérieur des locaux proposés à la location ou la mise à disposition, ainsi que le modèle de convention, avant l'ouverture de commercialisation des deux salles du bâtiment ECM.

Il restera à définir les tarifs de location pour des formules complémentaires (hall, préau, parc pour cocktail, bureau partagé...).

Les tarifs pourront être modifiés à tout moment en fonction du retour d'expérience des premiers mois de location.

• Point sur l'état de la Trésorerie de la commune

Monsieur Le Maire fait le point sur la trésorerie de la commune, sur les dépenses liées à la construction de l'ECM, sur l'impact sur la trésorerie du transfert du budget assainissement. Il rappelle que si le prêt de 450 000€ nous a été versé en Août, nous n'avons pas encore eu à déclencher le prêt relais, ce qui est une

bonne chose pour la maîtrise du coût financier de l'opération. Certains acomptes de subventions ont été versés.

POINT TRESORERIE au 29/09 : 779 843€

Après débit des factures en cours : 779 843€

Hors Assainissement : 710 687€

Hors assainissement, et factures non débitées : 710 687€



	Prévus aux marchés	Factures saisies	Reste à payer
Montant Total des travaux TTC	1 682 660€	648 116€	977 915€
Montant Total MOE & BE TTC	172 472€	55 181€	117 291€
Montant Total TTC	1 875 757€	722 375€	1 153 382€

• Point sur les travaux de l'ECM

M le Maire présent l'état de facturation de chaque entreprise concernant les travaux de l'ECM.

Un échange a également lieu à propos de l'éclairage de la Place du Parc pour donner suite à la dernière proposition du SIEL.

Les Conseillers Municipaux donnent leur avis concernant le positionnement des points lumineux sur le parking et en périphérie de la salle ainsi que sur la position de la Croix présente sur la place.

M le Maire aura un nouvel échange avec le SIEL à la suite du retour du Conseil Municipal.

• Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement collectif 2024

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'assainissement collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

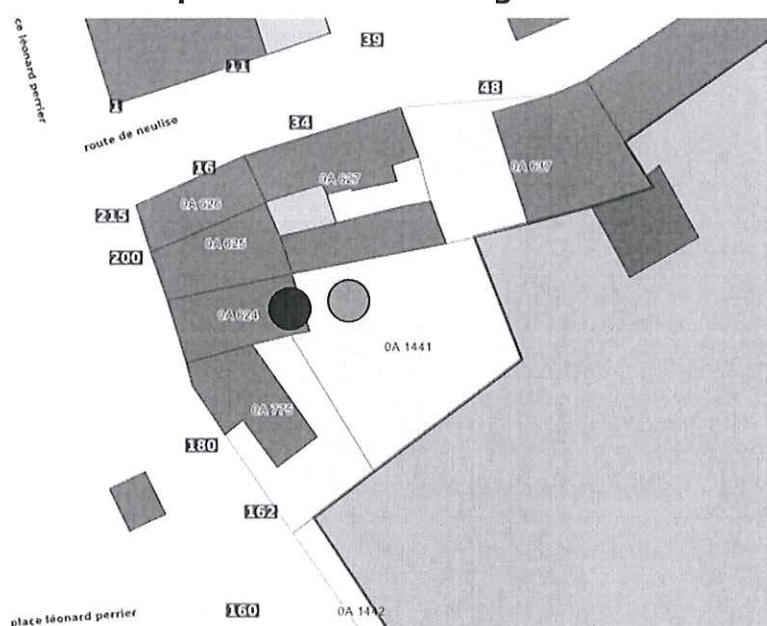
Les principaux indicateurs du RPQS sont les suivants :

	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés	162	173	161
Prix TTC du service au M3 pour 120m3 (€/m3)	2,04	2,14	2.14
Montant des abandons de créances (€/m3)	0,003	0,0453	0.0213
Conformité décret du 3 juin 1994	100%	100%	100%

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- **Questions diverses**
 - **Café de la Place**
Après plusieurs dossiers de reprise, le café est toujours proposé à la vente ou à la location, en attente de porteur de projet.
 - **Déplacement cuve de gaz**



Dans ce cadre, il est opportun d'interroger l'ensemble des distributeurs de gaz afin de remettre à plat notre contrat et de négocier les tarifs au mieux. A ce jour, les principaux acteurs du marché ont été contacté.

- **Échange de terrain Mr Vassouille**

Le projet de division établit par le géomètre a été reçu en mairie. Lorsque toutes les pièces seront réunies un registre de consultation du public et une communication d'avis au public sera faite. Chaque habitant de la commune pourra consigner son avis dans un registre à propos du projet pendant 1 mois.

- **Fermeture du réseau cuivre**

M le Maire rappelle que le réseau cuivre sera coupé en janvier 2026, privant par conséquent les habitants non raccordés à la fibre de téléphonie fixe et du réseau internet.

Une campagne d'information a été réalisée par la mairie (phoning, courriers, mails, communication illiwap).

A ce jour sur 32 habitations non équipées de prises fibre au début de la campagne :

- 11 ont été équipées
- 19 ont été informés par téléphone ou mail et pour lesquels nous allons envoyer un courrier la semaine prochaine
- 1 habitation n'était pas référencée par THD, le dossier est en cours
- 1 bâtiment concerne la commune

- **Consigne Vinted**

M le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'entreprise Vinted de venir installer une consigne sur la commune. Le projet concerne l'équipement de 2000 communes.

Le Conseil Municipal approuve ce projet en attente d'informations plus concrètes.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 25 NOVEMBRE à 20h00

A Saint-Jodard
Le 02/10/2025
Le Maire
Dominique RORY

Le secrétaire de séance
Arnaud CHEYLUS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "RORY".

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHEYLUS".